



# PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT 2006 - 2010



## CAP VERT

Juillet 2005

Préambule : Engagement du Gouvernement et du Système des Nations Unies pour apporter une réponse collective et appropriée aux grands défis du développement durable, axée sur la promotion des droits humains au Cap Vert.

Le Cap Vert consacre et encourage l'égalité et la dignité des êtres humains. Il reconnaît l'inviolabilité et l'inaliénabilité des droits humains sans aucune discrimination liée au genre, à l'origine sociale et/ou économique, raciale, religieuse, politique ou idéologique. Tous les citoyens se voient garantir le plein exercice de tous les droits fondamentaux protégés par la Constitution de 1992.

Le Cap Vert a inséré la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans sa Constitution, et y ont été mentionnés les droits sociaux et économiques. Il a signé et ratifié la plupart des conventions et instruments internationaux de protection des droits humains. Il a signé, à l'instar de plusieurs Etats du monde, la déclaration du Millénaire et s'est engagé à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015.

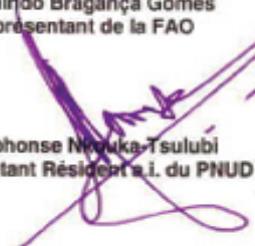
L'Equipe de pays du Système des Nations Unies au Cap Vert appuie les efforts du pays, sous le leadership du Gouvernement, dans la promotion d'un développement social et économique durable centré sur la personne humaine et préservant les générations présentes et futures. Elle s'engage à accompagner le Gouvernement et à le soutenir dans sa quête permanente d'un monde meilleur pour les populations. Pour ce faire, l'Equipe de pays contribue à le soutenir à remplir les engagements qu'il a pris en signant la déclaration du millénaire, consensus sans précédent sur la condition humaine et les actions qui s'imposent pour l'améliorer.

L'Equipe de pays s'engage à mettre en œuvre la réforme du Secrétaire Général des Nations Unies initiée depuis 1997. A cet effet, elle s'engage à travailler en partenariat avec tous les acteurs de la Gouvernance au Cap Vert et sous la conduite du Gouvernement pour des progrès sensibles dans les domaines clés du développement humain, à savoir : i) la bonne Gouvernance, ii) la lutte contre la pauvreté, iii) la promotion de l'environnement, iv) le développement du capital humain et v) la protection sociale.

  
**M. Arlindo Bragança Gomes**  
Représentant de la FAO

  
**Dr. El-Hadi Benzerroug**  
Représentant de l'OMS

  
**M. Hiro Matsumura**  
Directeur du PAM pour le Cap Vert

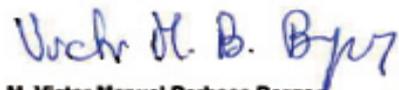
  
**M. Alphonse Nwuka-Tsulubi**  
Représentant Résident a.i. du PNUD

  
**M. Guy de Araújo**  
Directeur de l'UNFPA pour le Cap Vert

  
**M. Luis Fernando Carrera Castro**  
Représentant de l'UNICEF

  
**M. Arlindo Bragança Gomes**  
Coordonnateur Résident a.i. du  
Système des Nations Unies au Cap Vert

*Pour le Gouvernement du Cap Vert*

  
**M. Victor Manuel Barbosa Borges**  
Ministre des Affaires étrangères,  
de la Coopération et des Communautés

Praia, le 8 juillet 2005

## Table des matières

	Pages
Préambule	
Résumé analytique	3
Sigles et Abréviations	4
Section I Du CCA à l'UNDAF	7
Section II Les résultats dans les différents domaines de coopération	7
2.1 La gouvernance démocratique	8
2.2 La lutte contre la pauvreté	8
2.3 La préservation de l'environnement.	8
2.4 Le capital humain	8
2.5 La protection sociale	9
Section III Les ressources du programme	9
Section IV Mise en œuvre du Programme	9
Section V Les mécanismes de suivi, d'évaluation et de coordination	10
Annexes	
Matrices UNDAF	12
Matrices cadre de suivi et évaluation	24
Matrice calendrier suivi et évaluation	36
Budget UNDAF	37

Résumé analytique : Défis de développement et S stratégies d'intervention du SNU

PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	PRIORITES DU GOUVERNEMENT	AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTIONS ET EFFETS DE LA REPONSE COLLECTIVE DE L'EQUIPE DE PAYS	EFFETS DES PROGRAMMES DE PAYS DU JOM, DE LA FAO ET DE L'OMS
DURABILITE DU DEVELOPPEMENT	VULNERABILITE ECONOMIQUE  VULNERABILITE INSTITUTIONNELLE  VULNERABILITE ENVIRONNEMENTALE	PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ;  PROMOUVOIR LA COMPETITIVITE EN FAVEUR DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LA CREATION D'EMPLOI ;	BONNE GOUVERNANCE :  Les institutions nationales veillent à l'application des politiques basées sur l'approche des droits humains et d'équité en vue de garantir la bonne gouvernance et le succès de la sortie du Cap Vert du groupe des PMA.  LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :  Les Communautés les plus vulnérables sont incluses et sont parties prenantes au processus de développement socio-économique du pays.	1. Les institutions et les populations définissent et appliquent des stratégies appropriées pour la consolidation des acquis socio-économiques dans le contexte de la sortie du Cap Vert des PMA; 2. Les capacités nationales sont renforcées pour lutter contre la drogue et assurer la sécurité des citoyens; 3. Les institutions nationales assurent l'application de l'égalité et l'équité de genre dans les domaines politique, économique social et culture ; 4. Les réformes de l'état et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société d'information répondent mieux aux attentes des citoyens ; 5. Le pouvoir décentralisé et le développement local répondent de manière efficace et efficiente aux préoccupations des populations.
INIQUITE DU DEVELOPPEMENT	MARGINALISATION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA FAMILLE	AMELIORER ET DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE BASE, PROMOUVOIR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSERVER L'ENVIRONNEMENT ET,  DEVELOPPER ET VALORISER LE CAPITAL HUMAIN ;	PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT Les Populations et les Institutions nationales sont parties prenantes dans la gestion durable de l'environnement et veillent à l'application des principes.  DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN : Les institutions nationales, municipales et de la société civile assurent la prise en compte des droits à l'inclusion socio-économique des populations dans le contexte de la transition socio-démographique en cours.	6. Les populations les plus vulnérables sont intégrées dans les mécanismes de développement à travers des politiques et programmes appropriés; 7. La participation des populations vulnérables au développement et à la promotion entrepreneuriale est promue pour assurer une meilleure insertion dans le tissu économique et social 8. Les institutions nationales et internationales veillent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations les plus démunies et à l'application des politiques et normes assurant l'amélioration de la production et productivité nationales  9. Les institutions nationales appliquent les cadres stratégiques et légaux ainsi que les mécanismes de suivi de gestion de l'environnement ; 10. Les populations sont impliquées dans la sauvegarde et la gestion des ressources naturelles en tant que patrimoine national et source de développement économique ; 11. Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux désastres (sécheresse, éruption volcanique, catastrophe chimique, feux de forêts...)  12. Les populations les plus vulnérables exercent leurs droits à l'accès aux services sociaux durables de qualité : éducation et santé; 13. Les institutions nationales assurent la mise en œuvre et le suivi des progrès dans la réalisation des droits humains relatifs aux services sociaux de base 14. Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/SIDA

		AMELIORER LE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE, RENFORCER SON EFFICACITE ET SA DURABILITE	AMELIORATION DE L'EFFICIENCE ET DURABILITE DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE Les populations vulnérables, particulièrement les enfants et les adolescents, exercent leurs droits à la protection sociale, à l'eau, à l'assainissement et à une meilleure sécurité alimentaire.	15. Les populations vulnérables, particulièrement les enfants et les adolescents, exercent leurs droits à la protection sociale, à l'eau et l'assainissement et à une meilleure sécurité alimentaire
--	--	---	--	--

Les mécanismes de suivi et d'évaluation		Les activités
Les Groupes thématiques	Groupes thématiques	Réunions trimestrielles des Groupes thématiques Réunions semestrielles du comité de pilotage. Réunions semestrielles Gouvernement /SNU Visites de terrain Etudes d'impacts Evaluation conjointe à mi-parcours Evaluation finale.
Gouvernance	Comité de pilotage	
Pauvreté	Participants : Gouvernement, Municipalités, Agences SNU, ONGs, Secteur privé, Institutions Internationales.	
Environnement		
Capital humain		
Protection sociale		

## VII.6.1. Liste des abréviations e Acronymes

ACBF	African Capacity Building Fund
AN	Assemblée Nationale
ANMCV	Association Nationale des Municipalités du Cap Vert
BAD	Banque Africaine du Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CAP	Connaissance, attitude, et pratiques
CCA	Common Country Assessment (Bilan Commun de Pays)
CCCD	Commission de Coordination de Lutte contre la Drogue
CCS-SIDA	Comité de Coordination de Lutte contre le SIDA
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes
CILSS	Commission Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNDH	Conseil National des Droits Humains
CNE	Conseil National des Elections
CNUCED	Centre des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COC	Conseil de l'Observatoire Citoyen
C-S	Cost-sharing
DDC	Dryland Development Center
DECRP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DGA	Direction Générale de l'Environnement
DGAE	Direction Générale d'Appui aux Elections
DGAEA	Direction Générale d'Appui à l'Education des Adultes
DGAL	Direction Générale de l'Administration Locale
DGAP	Direction Générale de l'Administration Publique
DGASP	Direction Générale de l'Agriculture, Sylviculture et Elevage
DGCI	Direction Générale de la Coopération Internationale
DGDT	Direction Générale du Développement Touristique
DGI	Direction Générale de l'Industrie
DGOT	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
DGP	Direction Générale du Plan
EDSR	Enquête démographique et de la santé reproductive
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FIDA	Fonds International de Développement de l'Agriculture
GEF	Fonds Global pour l'Environnement
ICASE	Institut Capverdien d'Action sociale et scolaire
ICF	Institut de la Condition Féminine
ICTI	Institut des Communications et des Technologies de l'Information
IDH	Indicateur de développement humain
IEFP	Institut pour l'Emploi et la Formation Professionnelle
INDP	Institut National de Développement de la Pêche
INE	Institut National des Statistiques
INERF	Institut National d'Ingénierie Rural et Forestier
INGRH	Institut National de Gestion des Ressources Hydrauliques
INIDA	Institut National d'Investigation et du Développement Agricole
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MAAP	Ministère de l'Environnement, Agriculture et Pêches
MAI	Ministère de l'Administration Interne
MCA	Millenium Challenge Account
MD	Ministère de la Défense

MECC	Ministère de l'Economie, de la Croissance et de la Compétitivité
MEVRH	Ministère de l'Education et Valorisation des Ressources humaines
MFP	Ministère des Finances et du Plan
MIT	Ministère des Infrastructures et Transports
MJ	Ministère de la Justice
MTS	Ministère du Travail et de la Solidarité
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NOSI	Núcleo Operacional dos Sistemas de Informação
OCHA	Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OMM	Organisation Mondiale de Météorologie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies de Lutte contre le SIDA
OSC	Organisation de la Société Civile
PDM	Plan de Développement Municipal
PIB	Produit intérieur brut
PJ	Police Judiciaire
PMA	Pays les moins avancés
PND	Plan National de Développement
POP	Police d'Ordre Public
PRHS	Plans Ressources Humaines de la Santé
PSR	Programme de Santé Reproductive
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SEJS	Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquis
SNIS	Système National de l'Information Sanitaire
SNU	Système des Nations Unies
TCV	Télévision du Cap Vert
UE	Union Européenne
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNCCD	Commission des Nations Unies de Lutte contre la Désertification
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement)
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNODC	Office des Nations Unies de Lutte contre la Drogue
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WWF	World Wildlife Fund

## SECTION I : INTRODUCTION

1. Atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 est un défi à la portée du Cap Vert à condition que la croissance soit forte et que les politiques économiques et sociales s'attaquent à la question des inégalités sociales et spatiales. Conscientes des manquements aux droits humains qu'engendre la pauvreté, les autorités gouvernementales ont élaboré leur Stratégie contenue dans le Document de croissance économique et de réduction de la pauvreté (DECRP). Celle-ci est bâtie sur cinq axes principaux, à savoir (i) Promouvoir la Bonne Gouvernance, (ii) Promouvoir la compétitivité en faveur de la croissance économique et la création d'emploi ; (iii) Développer et valoriser le capital humain ; iv) Améliorer et développer les infrastructures de base, promouvoir l'aménagement du territoire et conserver l'environnement et, v) Améliorer le système de protection sociale, renforcer son efficacité et sa durabilité. L'appui au processus national de développement soulève des enjeux pour la coopération par rapport aux problèmes du financement des stratégies et politiques de développement national et à la nécessité de développer des synergies et des complémentarités entre partenaires.

2. En 2004, le Gouvernement du Cap Vert et le Système des Nations Unies ont engagé un deuxième processus de planification de l'appui du SNU au développement du pays. Ce processus a permis la réalisation de l'Analyse Commune de Pays (CCA) avec la participation des représentants du gouvernement et de la société civile. Ce bilan commun a mis en exergue les avancées du Cap Vert en matière de droits humains et a décelé les défis majeurs à relever pour affermir leur réalisation. En décembre 2004, le document d'analyse fut validé lors d'un atelier regroupant des représentants du Gouvernement, du pouvoir local, des OSC/ONG, du secteur privé et de la coopération internationale. Au sortir d'un deuxième atelier, les axes d'interventions du SNU au Cap Vert ont été définis et les cinq domaines stratégiques de coopération de l'UNDAF 2006-2010 ont été identifiés. Ces domaines stratégiques de coopération du SNU pour lesquels des résultats doivent être obtenus en vue de répondre aux défis de durabilité du développement et la promotion de l'équité sont : la gouvernance démocratique, la lutte contre la pauvreté, l'environnement le capital humain et la protection sociale. Le renforcement des droits humains en constitue la trame transversale, identifiant les acteurs de droits - les titulaires de droit, les détenteurs d'obligations - et renforçant leurs capacités respectives pour en assurer l'effectivité et l'obligation de reddition. La recherche de la satisfaction des droits humains sera donc systématique dans toutes les interventions du Système des Nations Unies au Cap Vert. Sur cette base, des groupes thématiques ont été mis en place et ont défini un ensemble d'actions permettant non seulement de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de manière générale, mais aussi de soutenir la stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté (Documento de Estratégia de Crescimento e de Redução da Pobreza - DECRP) et les différents programmes sectoriels à moyen et long termes du gouvernement en vue d'assurer une sortie durable du Cap Vert de la catégorie des Pays moins avancés (PMA).

3. Les interventions du SNU s'appuient sur les engagements pris par le Gouvernement à travers la ratification d'un ensemble de conventions internationales permettant la réalisation des droits humains individuels et collectifs ainsi que les engagements du Secrétaire Général des Nations Unies concernant les préoccupations internationales sur les questions de la gouvernance, la sécurité l'environnement et la pandémie du VIH/SIDA. Ces engagements communs de la partie nationale et internationale feront l'objet d'un suivi systématique afin de pouvoir rendre compte des progrès et avancées dans le cadre de la réalisation de l'UNDAF.

## SECTION II : LES RESULTATS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION

4. Le SNU a identifié les domaines stratégiques de coopération suivants : la gouvernance démocratique, la lutte contre la pauvreté, l'environnement, le capital humain et la protection sociale. Ces domaines répondent aux cinq axes principaux du DECRP que sont : (i) Promouvoir la Bonne Gouvernance, (ii) Promouvoir la compétitivité en faveur de la croissance économique et la création d'emploi ; (iii) Développer et valoriser le capital humain ; iv) Améliorer et développer les infrastructures de base, promouvoir l'aménagement du territoire et conserver l'environnement et, v) Améliorer le système de protection sociale, renforcer son efficacité et sa durabilité. Le SNU se propose d'appuyer les priorités du pays dans chacun des domaines de coopération suivants :

## 2.1 La gouvernance démocratique

5. Dans le cadre du DECRP, les autorités nationales prévoient de promouvoir la Bonne Gouvernance, renforcer l'égalité et garantir l'équité. À cet effet, elles ont déjà identifié les besoins de réformes dans plusieurs secteurs ainsi que le besoin de renforcement de l'efficacité gouvernementale en appui à la sortie durable du pays de la catégorie des PMA.

À la lumière de ces besoins, le SNU prévoit contribuer au renforcement de l'État de droit démocratique, la participation citoyenne, la promotion et le respect des droits humains de manière durable au Cap Vert. De façon plus spécifique, le SNU appuiera les efforts nationaux assurant une gestion efficace des affaires publiques. Le SNU accompagnera les institutions nationales garantes de l'application de politiques basées sur l'approche des droits humains et l'équité. La réponse collective du SNU s'articulera autour de l'obtention des cinq effets significatifs suivants : (i) Les institutions définissent et appliquent des stratégies appropriées pour la consolidation des acquis socio-économiques dans le contexte de la sortie du Cap Vert des PMA; (ii) Les capacités nationales sont renforcées pour lutter contre la drogue et assurer la sécurité des citoyens; (iii) Les institutions nationales assurent l'application de l'égalité et l'équité de genre dans les domaines politique, économique, social et culturel; (iv) Les réformes de l'état et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société d'information répondent mieux aux attentes des citoyens et, (v) Le pouvoir décentralisé et le développement local répondent de manière efficace et efficiente aux préoccupations des populations. Chacun de ces effets se traduira par des indicateurs de processus et de mesure d'impact des actions réalisées permettant de rendre compte des progrès accomplis.

## 2.2 La lutte contre la pauvreté

6. En vue de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire l'extrême pauvreté et la faim et de promouvoir les droits socio-économiques. Dans ce cadre, le SNU a défini sa contribution en accompagnant les autorités nationales pour que les populations les plus vulnérables participent au processus de développement socio-économique équitable. Ainsi le SNU prévoit d'appuyer les efforts nationaux en vue d'accroître le nombre de familles ayant accès aux moyens leur permettant de satisfaire durablement leurs besoins. Pour ce faire, le SNU entend apporter une réponse collective et effective visant les trois effets suivants : (i) Les populations les plus vulnérables sont intégrées dans les mécanismes de développement à travers des politiques et programmes appropriés; (ii) La participation des populations vulnérables au développement et à la promotion entrepreneuriale est promue pour assurer une meilleure insertion dans le tissu économique et social et, (iii) Les institutions nationales et internationales veillent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations les plus démunies et à l'application des politiques et normes assurant l'amélioration de la production et productivité nationales

## 2.3 La préservation de l'environnement

7. La préservation de l'environnement étant au cœur des processus de développement durable garantissant l'équité entre les générations, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de développer les infrastructures afin de promouvoir l'utilisation efficace des terres et assurer la protection de l'environnement. Afin de le soutenir dans ces efforts, le SNU entend contribuer à l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et environnementales, et que les populations et les institutions soient parties prenantes dans la gestion durable de l'environnement et veillent à l'application des principes du maintien durable de la qualité des ressources. À cet égard, la réponse collective du SNU s'organise autour des trois effets suivants (i) Les institutions nationales appliquent les cadres stratégiques et légaux ainsi que les mécanismes de suivi de gestion de l'environnement, (ii) Les populations sont impliquées dans la sauvegarde et la gestion des ressources naturelles en tant que patrimoine national et source de développement économique et (iii) Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux désastres (sécheresse, éruption volcanique, catastrophe chimique, feux de forêts...)

## 2.4 Le capital humain

8. Le capital humain est une des sources de croissance économique durable, condition nécessaire à la réduction de la pauvreté. Raison pour laquelle le Gouvernement prévoit de le développer et le valoriser. La réponse du SNU vise à ce que les institutions nationales, municipales et de la société civile assurent la prise en compte des droits à

l'inclusion socio-économiques des populations dans le contexte de la transition socio-démographique en cours. Elle contribuera à soutenir les quatre effets suivants : (i) Les populations les plus vulnérables exercent leurs droits à l'accès aux services sociaux durables de qualité : éducation et santé; (ii) Les institutions nationales assurent la mise en œuvre et le suivi des progrès dans la réalisation des droits humains relatifs aux services sociaux de base iii) Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/SIDA.

## 2.5 La protection sociale

9. L'amélioration du système de protection sociale, le renforcement de son efficacité et de sa durabilité est l'un des principaux axes du DECPRP du Cap Vert. Le SNU contribuera au renforcement des institutions nationales et municipales afin qu'elles assurent un système de protection sociale efficace et durable. Pour ce faire le SNU appuiera le Gouvernement et les municipalités afin qu'ils soient en mesure d'assurer aux populations vulnérables particulièrement les enfants et les adolescents leur droit à la protection sociale, à l'eau, à l'assainissement.

## SECTION III : LES RESSOURCES DU PROGRAMME

10. Une première estimation des coûts pour la mise en œuvre de ce programme se chiffre aux environs de 50 millions de USD dont près de 40% devront être mobilisés. Cela requiert la mise en place d'un partenariat solide à la lumière des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Celui-ci aura comme acteurs principaux l'ensemble des agences du SNU au Cap Vert : résidentes (PAM, PNUD, UNICEF, UNFPA, FAO, OMS) et non résidentes, les autorités nationales (Gouvernement et Municipalités) de même que les membres de la société civile au niveau national et local. Des efforts seront fournis en vue d'élargir le partenariat traditionnel notamment en impliquant le secteur privé et les ordres professionnels : avocats, médecins, ingénieurs, architectes et autres groupes professionnels et de développement.

11. Au niveau international, des efforts seront fournis en vue d'impliquer les partenaires bilatéraux traditionnels au développement du pays (l'Autriche, le Brésil, l'Espagne, les Etats Unis, la France, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, l'Union Européenne,...). Ce partenariat sera élargi aux partenaires multilatéraux du Cap Vert comme l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, les Institutions Financières Internationales telles que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD) et aux ONGs internationales. Une attention particulière sera accordée aux partenariats Sud-Sud, tels que l'Afrique du Sud, le Brésil et les pays de la sous région dans le cadre de l'Union Africaine, de la CEDEAO et du NEPAD avec lesquels des programmes de coopération sont en cours et devront se consolider autour du programme de l'UNDAF. Pour l'ensemble du processus, des réunions de concertation et de tables rondes sectorielles ou thématiques seront organisées pour le renforcement des partenariats et la mobilisation de ressources.

## SECTION IV : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

12. Les cinq domaines de coopération retenus favorisent une approche multisectorielle pour la mise en œuvre du programme ainsi qu'un travail systématique inter agences mettant en lumière une dynamique de concertation et d'actions pour la réalisation de l'UNDAF. Cette approche multisectorielle sera l'un des défis de la mise en œuvre, car il sera requis d'identifier les partenaires effectifs selon les secteurs et champs d'actions cibles. A cet effet, les agences du SNU devront aussi identifier, avec la partie nationale, les partenaires de la société civile pour l'exécution des différentes composantes de l'UNDAF prenant en compte les résultats obtenus des actions menées précédemment.

13. Des initiatives de programmes conjoints inter agences seront développées pour assurer la mise en œuvre de certains aspects du programme de l'UNDAF (et pourront prendre en compte, si retenu, les zones de concentration des actions) pour mieux démontrer les effets escomptés et le suivi de l'exécution des actions. Les modalités de transfert des fonds seront choisies pour une meilleure efficacité de mise en œuvre et fluidité d'exécution du

programme. Il y aura lieu prendre en compte les financements accordés par les partenaires multi et bilatéraux ainsi que les engagements spécifiques pris par les agences non -ExCom en ce qui concerne les ententes signées avec le gouvernement afin de rechercher une harmonisation des investissements.

14. Le Coordinateur Résident en concertation avec le Gouvernement et les autres partenaires mettra en place des mécanismes appropriés pour la mise en œuvre efficace du programme.

## SECTION V : LES MÉCANISMES DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE COORDINATION

15. L'Equipe de pays avec la partie nationale a mis en place des groupes thématiques et un comité de pilotage pour coordonner et gérer la mise en œuvre de l'UNDAF. Ces groupes thématiques pourraient être revus selon les nécessités de mise en œuvre. Ils seront chargés du suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF afin de permettre la réalisation dans la transparence des actions du SNU. Ils seront animés par des représentants des acteurs clés de la gouvernance, à savoir : le gouvernement, les municipalités, les organisations de la société civile et de la coopération internationale.

16. Les groupes thématiques seront articulés autour d'un comité de pilotage, qui est un organe politique chargé d'examiner les conclusions et recommandations des groupes thématiques et de prendre les décisions appropriées pour l'obtention des effets attendus des interventions du SNU à l'issue du cycle de programmation conjointe.

17. Les membres de chaque groupe thématique seront mis en réseau (network). Ils devront se réunir tous les trimestres (ou au besoin) pour faire le point des activités relatives à leur thème et à celui des autres groupes. Ils transmettront leurs conclusions et recommandations au comité de pilotage. Les membres du comité de pilotage sont aussi mis en réseau. Ils reçoivent les conclusions et recommandations des groupes thématiques, les analyses et font leurs observations. Le comité de pilotage se réunit tous les six mois.

18. Les membres des groupes thématiques et du comité de pilotage sont systématiquement membres des comités d'examen et d'approbation des programmes et projets de chacune des agences. Ils participeront aux visites de terrains et aux études d'évaluations des effets de l'UNDAF. A mi-parcours, le comité de pilotage devra organiser une évaluation de l'UNDAF pour examiner les résultats obtenus et faire des recommandations en vue de leur renforcement. A la fin du cycle de l'UNDAF, le comité de pilotage définira les orientations et le cadre opérationnel de l'évaluation finale des effets obtenus et dégager les axes futurs de coopération.

19. Afin de garantir la mise en œuvre de l'UNDAF basée sur les résultats, des indicateurs ont été définis permettant de mettre en évidence la contribution du SNU par rapport à la réalisation de la priorité nationale. Des revues à mi-parcours seront effectuées dans le but d'apporter les correctifs nécessaires en temps opportun en concertation avec les institutions nationales et les bénéficiaires.

20. Le suivi et évaluation de l'UNDAF sera assuré par le Secrétariat Technique d'Appui au Développement (STAD) qui est également chargé du suivi du DECRP. Le SNU fournira un appui technique au STAD. La coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF sera assurée par une cellule de coordination qui sera créée conjointement par la DGP et la DGCI avec l'appui technique du SNU. Cette cellule jouera le rôle de coordination entre le SNU et les ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de l'UNDAF. Le SNU et la cellule de coordination conjointe organiseront des revues semestrielles de la mise en œuvre de l'UNDAF. Ces revues feront partie de la revue nationale de mise en œuvre du DECRP et seront prises en compte dans la préparation des rapports annuels sur le DECRP.

21. Le SNU participera au renforcement des capacités des structures d'évaluation du DECRP et appuiera la mise en place d'une base de données pour permettre le suivi efficace de l'UNDAF et du DECRP.

# ANNEXE

## ANNEXE I

## MATRICES DU CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF) DU CAP VERT 2006 -2010

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Gouvernance				
PRIORITE NATIONALE : Promouvoir la Bonne Gouvernance, renforcer l'égalité et garantir l'équité afin de poursuivre la progression du Cap Vert vers des niveaux soutenables de développement				
EFFETS DE L'UNDAF : Les institutions nationales veillent à l'application de politiques basées sur l'approche des droits humains et d'équité en vue de garantir la bonne gouvernance et le succès de la sortie du Cap Vert du groupe des PMA.				
Effets des Programme	Produits	Rôle des Partenaires	Ressources(USD ,000)	
			Propres	A mobiliser
1. Les institutions définissent et appliquent des stratégies appropriées pour la consolidation des acquis socio-économiques dans le contexte de la sortie du Cap Vert des PMA	1.1 Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre de la stratégie de sortie des PMA sont renforcées et les ressources appropriées mobilisées (organisation de tables rondes sectorielles, négociation internationales, échange d'expérience).	PNUD (L) CNUCED (A) RN : DGCI, DGP Portugal	PNUD : 400	PNUD : 400
	1.2. Les capacités de gestion et coordination de l'aide internationale et les connaissances des nouvelles modalités de transfert des ressources sont renforcées.	PNUD (L) RN : DGCI, DGP ; Portugal.BM,	PNUD : 150	PNUD : 400
	1.3 Les conditions durables sont créées pour la transition vers un programme national de cantines intégré dans le système éducatif.	PAM (L) RN : MEVRH, ICASE, DSSA	PAM : 176	
	1.4 La stratégie de communication sur les effets de la transition est mise en place	PNUD (L) UNICEF (A) UNFPA (A) UNESCO (A) RN : DGCI, DGP	PNUD : 100 UNFPA : 50	
2. Les capacités nationales sont renforcées pour promouvoir les droits humains, lutter contre la drogue et assurer la sécurité des citoyens	2.1 Les capacités des institutions nationales chargées de la lutte contre la drogue et de la garantie de la sécurité des personnes et des biens sont renforcées.	UNODC (L) PNUD (A) OMS (A) RN : MJ, CCCD	UNODC : 5.500 PNUD : 100	UNODC : 1.500 PNUD : 50
	2.2 Les capacités de l'Etat et de la société civile en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent et la corruption sont renforcées.	UNODC (L) PNUD (A) RN : MJ, CCCD, Ministères sectoriels	UNODC: 750	
	2.3 Les capacités de l'Etat et de la société civile en matière de promotion et de défense des droits humains sont renforcées	PNUD (L) UNFPA (A) UNODC (A) RN : MJ, CNDH, ICF	PNUD : 200 UNFPA : 300	PNUD : 100 UNFPA : 200

3. Les institutions nationales assurent l'application de l'égalité et l'équité de genre dans les domaines politique, économique social et culturel	3.1 Le cadre légal est appliqué en vue de mieux répondre aux exigences en matière d'équité et d'égalité en genre.	UNFPA (L) UNICEF (A) PNUD (A) UNIFEM (A) RN : Ministères Sectoriels, ICF	UNFPA : 100	PNUD : 100
	3.2 Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du Plan National pour l'égalité et l'équité en genre sont développées et renforcées	UNFPA (L) PNUD (A) FAO (A) OMS (A) UNIFEM (A) RN : Ministères Sectoriels, ICF	UNFPA : 300 PNUD : 100	FAO : 100
4. Les reformes de l'état et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société d'information répondent mieux aux attentes des citoyens	4.1 L'Administration Publique capverdienne répond de manière plus performante aux attentes des citoyens (renforcement des capacités, maison du citoyen)	PNUD (L) RN : SEAP, INAG	PNUD : 150	PNUD : 50
	4.2 Le Parlement capverdien est plus proche des citoyens et fonctionne plus efficacement dans ses activités législatives et de contrôle de l'action du Gouvernement	PNUD (L) UNFPA (A) RN : AN, RMP, RPPD	PNUD : 100 UNFPA : 100	PNUD : 50
	4.3 Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du plan national de la Gouvernance Electronique sont renforcées	PNUD (L) OMS (A) RN : SEAP, AN, CNE, DGAE, NOSI, MS	PNUD : 175	PNUD : 50
	4.4 Des programmes d'éducation et d'information pour les NTIC sont développés	PNUD (L) UIT (A) RN : NOSI	PNUD : 175	PNUD : 50
	4.5 Le système/processus électoral renforcé devient plus participatif	PNUD (L) RN : CNE, DGAE	PNUD : 100	PNUD : 50
5. Le pouvoir décentralisé et développement local répondent de manière efficace et efficiente aux préoccupations socio-économiques des populations locales.	5.1 Les capacités de gestion des collectivités locales sont renforcées	PNUD (L) UNICEF (A) RN : SED, ANMCV	PNUD : 200	PNUD : 100
	5.2 L'allocation et le suivi de l'utilisation des ressources budgétaires municipales sont réalisés avec la participation citoyenne en vue d'améliorer les dépenses dans les secteurs sociaux et dans les enfants.	UNICEF (L) PNUD (A) RN : ONGs, MFP, SED, Municipalités, ANMCV	UNICEF : 100 PNUD : 100	

	5.3 Les systèmes d'information pour le suivi de la réalisation des droits des enfants sont mis en place dans les municipalités	UNICEF (L) PNUD (A) RN : MFP, SED, Municipalités, ANMCV.	UNICEF : 100	UNICEF : 100
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes : Des groupes thématiques et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mise en œuvre dans des zones de concentration. Les nouvelles modalités de transfert (RTM) seront appliquées.				

NOTE : (A) = Appui (L) = Leader RN = Responsables Nationaux

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Pauvreté				
PRIORITE NATIONALE : Réduire l'Extrême Pauvreté et la faim ; Promouvoir les droits socio-économiques en vue de la lutte contre la Pauvreté				
EFFETS DE L'UNDAF : Les Communautés les plus vulnérables sont incluses et sont parties prenantes au processus de développement socio-économique du pays.				
Effets des Programme	Produits	Rôle des Partenaires	Ressources (USD ,000)	
			Propres	À mobiliser
6. Les populations les plus vulnérables sont intégrées dans les mécanismes de développement à travers des politiques et programmes appropriés	6.1 Le système de suivi du DECRP/OMD et le Système National des Statistiques sont rendus opérationnels.	PNUD (L) UNICEF (A) UNFPA (A) OMS (A) RN : DGP, INE, Ministères sectoriels	UNFPA : 200 PNUD : 150	UNFPA : 200 PNUD : 80
	6.2 L'actualisation/révision du DECRP est assurée.	PNUD (L) OMS (A) UNICEF (A) UNFPA (A) RN : DGP, INE, Ministères sectoriels	PNUD : 80 UNFPA : 50	PNUD : 50
	6.3 Les politiques facilitant un meilleur accès aux produits de base sont approuvées	PNUD (L) RN : DGP	PNUD : 30	PNUD : 70
	6.4. Les institutions nationales sont renforcées en vue de l'intégration des variables démographiques dans les politiques et programmes de développement et la connaissance de la dynamique de population (en relation avec la famille, les migrations, la fécondité des jeunes et les violences domestiques).	UNFPA (L) RN : DGP	UNFPA : 100	
	6.5 La connaissance de la dynamique de population (en relation avec la famille, les migrations, la fécondité des jeunes et les violences domestiques) est accrue	UNFPA (L) RN : DGP	UNFPA : 300	
7. La participation des populations vulnérables au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat est promue pour assurer leur meilleure insertion dans le tissu économique et social	7.1 Le système de micro crédit est fonctionnel.	PNUD (L) FAO (A) ONUDI (A) FAO (A) FENU (A) RN: MTS	PNUD: 150 FAO : 150	
	7.2 Les politiques et stratégies d'accès à la terre sont mises en œuvre	PNUD (L) RN: MAAP	PNUD: 25	PNUD: 20

	7.3. Les capacités de participation des plus démunis dans le marché de l'emploi sont renforcées.	PNUD (L) BIT (A) RN: DGP	PNUD: 150	
	7.4 Les capacités d'intervention des associations communautaires et du volontariat dans le développement économique sont renforcées	PNUD (L) RN: SEJ	PNUD: 150	
	7.5 Les politiques de promotion des activités en faveur des populations démunies dans le secteur agricole et la pêche, de l'industrie légère, du tourisme, de l'artisanat et des savoir-faire traditionnels sont appliquées	PNUD (L) BIT (A) RN: MAAP, DGDT	PNUD: 200	PNUD: 100
	7.6 Les capacités institutionnelles et humaines d'intervention du secteur privé dans l'économie sont renforcées.	PNUD (L) RN: Chambres de Commerce	PNUD: 350	PNUD: 200
8. Les institutions nationales et internationales veillent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations les plus démunies et à l'application des politiques et normes assurant l'amélioration de la production et productivité nationales	8.1 Le programme national pour la sécurité alimentaire élaboré et mis en oeuvre	FAO (L) PAM(A) RN : MAAP, MS		FAO : 750
	8.2 Le Programme Téléfood est mis en œuvre de façon durable	FAO (L) RN : MAAP, M.S	FAO : 100	
	8.3 Le système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité est mis en œuvre	FAO (L) PAM(A) RN : M.AAP, MS, INE	FAO : 50	
	8.4 La production et la productivité alimentaire (agricole et de la pêche) sont améliorés	FAO (L) RN : MAAP		FAO : 750
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes : Des groupes thématiques et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mise en œuvre dans des zones de concentration. Les nouvelles modalités de transfert (RTM) seront appliquées.				

NOTE : (A) = Appui (L) = Leader RN = Responsables Nationaux

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Environnement				
PRIORITE NATIONALE : Développer les infrastructures, promouvoir l'utilisation des terres et assurer la protection de l'Environnement				
EFFETS DE L'UNDAF : Les populations et les institutions nationales sont partie prenantes dans la gestion durable de l'environnement et veillent à l'application des principes de maintien durable de la qualité des ressources				
Effets des Programme	Produits	Rôle des Partenaires	Ressources (USD ,000)	
			Propres	À mobiliser
9. Les institutions nationales appliquent les cadres stratégiques et légaux ainsi que les mécanismes de suivi et de gestion de l'environnement	9.1 Les Communications nationales sur les conventions de Rio sont formulées et diffusées.	PNUD (L) GEF (A) RN : MAAP		PNUD : 40
	9.2 Le système d'information et de suivi de l'environnement devient fonctionnel.	PNUD (L) RN : MAAP	PNUD : 80	PNUD : 280
	9.3 Les capacités nationales pour la gestion de l'environnement sont développées selon un plan d'action en conformité avec les objectifs du PANA II.	PNUD (L) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 170	PNUD : 430
	9.4 Les institutions en charge de l'administration foncière sont renforcées et la révision de la législation foncière est réalisée.	FAO (L) RN : MAAP	FAO : 212	
10. Les populations sont impliquées dans la sauvegarde et la gestion des ressources naturelles en tant que patrimoine national et source de développement économique	10.1 Un plan d'action national pour l'adaptation du Cap Vert aux changements climatiques est formulé et mis en œuvre	PNUD (L) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 200	PNUD : 540
	10.2 Les communautés maîtrisent et appliquent les outils de gestion en matière de biodiversité terrestre et marine * 4.215 already mobilized	PNUD (L) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 4.365*	PNUD : 1.490
	10.3 Les communautés maîtrisent et appliquent les techniques de lutte contre la désertification et de gestion de la zone côtière.	PNUD (L) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 150	PNUD : 755
	10.4 Les capacités nationales sont renforcées en vue de la mise en œuvre et suivi du Protocole de Montréal (couche d'ozone), du Protocole de Cartagena (Biosecurité), du Protocole de Kyoto et de l'initiative POPs (polluants organiques persistants).	PNUD (L) UNEP (A) UNIDO (A) RN : MAAP	UNEP : 180 UNIDO : 70	
	10.5 Les jeunes volontaires contribuent à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre d'activités de l'environnement.	PNUD (L) UNV (A) UNCCD (A) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 150	PNUD : 300
	10.6 Les communautés appliquent les outils d'utilisation durable des ressources naturelles à travers l'accès aux petites subventions.	PNUD (L) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 50	PNUD : 450

11. Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux désastres (sécheresse, éruption volcanique, catastrophe chimique, feux de forêts...)	11.1 Institutions nationales en matière de réponse aux désastres sont renforcées	PNUD (L) UNFPA (A) UNICEF (A) OMS (A) RN : SNPC	PNUD : 320	PNUD : 330
	11.2 La carte de risque et de vulnérabilité est établie	PNUD (L) UNICEF (A) OMS (A) RN : SNPC	PNUD : 60	PNUD : 40
	11.3 Les plans stratégiques de prévention et de réponse aux désastres sont élaborés et appliqués.	PNUD (L) UNFPA (A) UNICEF (A) OMS (A) RN : SNPC	PNUD : 120 UNFPA : 100	PNUD : 130
	11.4. Les capacités du pays sont renforcées dans le domaine de la sensibilisation, de la prévention, de l'aménagement de protection et de la lutte contre les feux de forêts.	FAO (L) RN : MAAP, SNPC		
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes: Des groupes thématiques et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mise en œuvre dans des zones de concentration. Les nouvelles modalités de transfert (RTM) seront appliquées.				

NOTE : (A) = Appui (L) = Leader RN = Responsables Nationaux

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Capital Humain				
PRIORITE NATIONALE : Développer le Capital Humain et orienter le système de l'enseignement/formation vers les domaines prioritaires du Développement				
EFFETS DE L'UNDAF : Les institutions nationales, municipales et de la société civile assurent la prise en compte des droits à l'inclusion socio-économiques des populations dans le contexte de la transition démographique en cours				
Effets des Programmes	Produits	Rôle des Partenaires	Ressources (USD ,000)	
			Propres	A mobiliser
12. Les populations les plus vulnérables exercent leurs droits à l'accès aux services sociaux durables de qualité : éducation, santé et lutte contre le VIH/SIDA.	12.1 Les capacités du Ministère des Finances et de l'Assemblée Nationale sont renforcées pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable des services sociaux, de suivi et diffusion d'information du budget du secteur social	UNICEF (L) PNUD (A) PAM (A) OMS (A) RN : MFP, AN	UNICEF: 300	
	12.2 Les structures d'accueil de qualité de la petite enfance sont augmentées et renforcées avec la participation de la population et la mise en place d'un cadre de référence	UNICEF (L) RN : MEVRH	UNICEF: 200	UNICEF : 200
	12.3. La qualité de l'enseignement de base est améliorée	UNICEF (L) RN : MEVRH	UNICEF : 250	UNICEF : 200
	12.4 Les structures de protection sociale de la petite enfance et de l'enseignement de base assurent l'appui social, nutritionnel et en santé scolaire des populations cibles, en particulier les plus vulnérables.	PAM (L) UNICEF (A) OMS (A) FAO (A) RN : MEVRH	PAM : 5.432 FAO : 60	
	12.5 Les enfants et les jeunes bénéficient d'un programme intégré de santé scolaire	OMS (L) UNICEF (A) PAM (A) RN : MEVRH, MS, ICASE, Municipalités		OMS : 30
	12.6 Le système national de formation professionnelle et alphabétisation d'adultes est renforcé en vue de garantir sa qualité et durabilité	PNUD (L) BIT (A) RN : MEVRH		PNUD : 50
	12.7 Les populations juvéniles, scolaires et non-scolaires, ont une meilleure connaissance pour l'exercice des droits humains, la citoyenneté et les compétences sociales	UNFPA (L) UNICEF (A) RN : MEVRH, SEJ	UNFPA: 400	
	12.8 Les populations, en particulier les jeunes, sont mieux habilités en matière de comportements sociaux et de santé y compris le VIH/SIDA	UNFPA (L) OMS (A) ONUSIDA (A) PNUD (A) UNICEF (A) RN : MS, CCS-SIDA, SEJ	UNFPA : 300 OMS : 390	OMS : 40

	12.9 Les populations participent à la gestion et au financement, de manière équitable, des services sociaux de base	UNICEF (L) UNFPA (A) OMS (A) BIT (A) RN : MFP, Ministères sectoriels, INPS	UNFPA : 100 OMS : 100	
13. Les institutions nationales assurent la mise en œuvre et le suivi des progrès dans la réalisation des droits humains relatifs aux services sociaux de base	13.1 Les institutions nationales sont appuyées pour la mise en œuvre de réformes du secteur de la Santé permettant de garantir un accès équitable et une meilleure efficacité des services	OMS (L) UNFPA (A) PNUD (A) UNICEF (A) RN : MS, MFP	OMS : 633 UNFPA : 100	
	13.2 Les populations, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès à un paquet minimum de services de santé de qualité y compris les médicaments essentiels	OMS (L) UNICEF (A) UNFPA (A) RN : MS	OMS : 2.308 UNFPA : 100 UNICEF : 150	OMS : 1.385 UNFPA : 300 UNICEF : 200
	13.3 Les institutions nationales sont appuyées dans le renforcement du système d'information permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes et services	PNUD (L) UNICEF (A) OMS (A) UNFPA (A) RN : MS, CCS-SIDA, INE		PNUD : 80
	13.4 Les institutions nationales sont appuyées dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du plan stratégique national des ressources humaines pour la santé	OMS (L) UNFPA (A) RN : MS, MEVRH, MFP	OMS : 470 UNFPA : 100	UNFPA : 100
	13.5 Les populations ont un accès élargi aux services de SR de qualité avec une attention spécifique aux jeunes et hommes	UNFPA (L) UNICEF (A) OMS (A) RN: MS, SEJ.	UNFPA : 300	UNFPA : 300
14. Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/SIDA	14.1 Les personnes en situation de vulnérabilité ont un accès amélioré à la prévention des risques aux IST/VIH	OMS (L) ONUDC (A) UNFPA (A) UNICEF (A) PNUD (A) PAM (A) ONUSIDA (A) RN : MiS, CCS-SIDA	UNFPA : 50	PNUD : 80 UNFPA : 300 UNICEF : 100 ONUDC : 145

	14.2 La prise en charge intégrée des personnes vivant avec le VIH/SIDA et leur famille est renforcée	OMS (L) PNUD (A) UNICEF (A) FAO (A) PAM (A) UNFPA (A) ONUSIDA (A) RN : MS, CCS-SIDA, Municipalités	OMS : 325 PNUD : 40 FAO : 40	PNUD : 730 OMS : 413 UNFPA : 100 UNICEF : 100
	14.3 La participation des ONGs et des leaders de la société civile, secteur privé, secteur public et politique pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/SIDA est renforcée	PNUD (L) OMS (A) UNICEF (A) UNFPA (A) ONUSIDA (A) RN : MS, CCS-SIDA, Municipalités	PNUD: 20	PNUD : 80 UNFPA : 200 UNICEF : 100
	14.4 Les connaissances sur la dynamique de l'épidémie de VIH/SIDA et la disponibilité des mécanismes de suivi et évaluation sont améliorés	OMS (L) PNUD (A) UNICEF (A) UNFPA (A) ONUSIDA (A) RN : MS, CCS-SIDA, Municipalités, INE	PNUD : 40 UNFPA : 50	PNUD : 80 UNFPA : 300 UNICEF : 100
	14.5 La mobilisation et pérennisation des ressources financières et techniques sont appuyées	PNUD (L) OMS (A) UNICEF (A) UNFPA (A) ONUSIDA (A) RN : MS, CCS-SIDA, Municipalités	PNUD : 40	PNUD : 40
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes : Des groupes thématiques et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mise en œuvre dans des zones de concentration. Les nouvelles modalités de transfert (RTM) seront appliquées.				

NOTE : (A) = Appui (L) = Leader RN = Responsables Nationaux

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Protection sociale				
PRIORITE NATIONALE : Améliorer le système de protection sociale, renforcer son efficacité et sa durabilité				
EFFETS DE L'UNDAF : Les institutions nationales et municipales assurent un système de protection sociale efficace et durable.				
Effets de programme	Produits	Rôle des Partenaires	Ressources USD ,000	
			Propres	A mobiliser
	15.1 Le cadre légal et institutionnel est révisé pour assurer la protection intégrale des droits des enfants et adolescents.	UNICEF (L) RN : MJ, MTS, ICM	UNICEF : 450	UNICEF : 300
	15.2 Des systèmes de protection intégrale des enfants et adolescents sont mis en place dans chaque municipalité.	UNICEF (L) RN : MJ, MTS, ICM, Municipalités, SED, ANMCV.	UNICEF :200	
	15.3 Un système de justice pénal juvénile est mis en place.	UNICEF (L) RN : MJ, MTS, ICM		UNICEF :100
	15.4 Un observatoire citoyen sur les droits des enfants est créé et devient fonctionnel.	UNICEF (L) RN : ONGs, Société Civile.	UNICEF 150	UNICEF : 100
	15.5 Les capacités des institutions nationales centrales et locales et de la société sont renforcées pour (i) l'augmentation de l'accès et la qualité des services d'approvisionnement en eau et assainissement ; (ii) l'amélioration de l'hygiène scolaire et communautaire.	UNICEF (L) PNUD (A) OMS (A) RN : MEVRH, MAAP, INGRH, Municipalités	UNICEF : 450	UNICEF : 550 PNUD : 100
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes : Des groupes thématiques et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mise en œuvre dans des zones de concentration . Les nouvelles modalités de transfert (RTM) seront appliquées.				

NOTE : (A) = Appui (L) = Leader RN = Responsables Nationaux

## Annexe II CADRE DE SUIVI ET EVALUATION DE L'UNDAF AU CAP VERT

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Gouvernance				
PRIORITE NATIONALE : Promouvoir la Bonne Gouvernance, renforcer l'égalité et garantir l'équité afin de poursuivre la progression du Cap Vert vers des niveaux soutenables de développement				
EFFETS DE L'UNDAF : Les institutions nationales veillent à l'application de politiques basées sur l'approche des droits humains et d'équité en vue de garantir la bonne gouvernance et le succès de la sortie du Cap Vert du groupe des PMA.		IDH	RMDH/RNDH	
Effets des Programmes	Produits	Indicateurs et base de référence	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
1. Les institutions et les populations définissent et appliquent des stratégies appropriées pour la consolidation des acquis socio-économiques dans le contexte de la sortie du Cap Vert des PMA		PIB par tête Développement humain Indice de vulnérabilité économique	RMDH/RNDH	
	1.1 Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre de la stratégie de sortie des PMA sont renforcées et les ressources appropriées mobilisées (organisation de tables rondes sectorielles, négociation internationales, échange d'expérience).	Nombre de personnes habilitées	Rapport de mise en œuvre de la stratégie de sortie des PMA (comité de coordination)	
	1.2 Les capacités de gestion et coordination de l'aide internationale et les connaissances des nouvelles modalités de transfert des ressources sont renforcées.	Montant de l'APD mobilisé Taux d'absorption de l'APD	Rapport sur la coopération et le développement ; Rapports sectoriels	Disponibilité de ressources (humaine et matérielle) pour élaborer le rapport
	1.3 Les conditions durables sont créées pour la transition vers un programme national de cantines intégré dans le système éducatif.	Nombre de cantines intégrées fonctionnant sans aide extérieure	Rapport MEVRH/PAM	
	1.4 La stratégie de communication sur les effets de la transition est mise en place	Document de stratégie élaboré et approuvé Pourcentage des activités réalisées sur celles planifiées	Rapport d'exécution de la stratégie	Manque d'accueil politique pour la communication
2. Les capacités nationales sont renforcées pour promouvoir les droits humains, lutter contre la drogue et assurer la sécurité des citoyens		Pourcentage estimé de jeunes (15-25 ans) addict à la drogue Degré de satisfaction des citoyens par rapport au respect de leur droits et leur sécurité	Rapport de la commission nationale des droits humains et de la citoyenneté	Disponibilité de fonds pour les enquêtes
	2.1 Les capacités des institutions nationales chargées de la lutte contre la drogue et de la garantie de la sécurité des personnes et des biens sont renforcées.	Taux de criminalité	Rapports PJ, POP	Difficultés d'accès aux rapports
	2.2 Les capacités de l'Etat et de la société civile en matière de lutte contre le blanchissement de l'argent et la corruption sont renforcées.	Existence d'un mécanisme de répression et de lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption	Rapports sectoriels	

	2.3 Les capacités de l'Etat et de la société civile en matière de promotion et de défense des droits humains sont renforcées	Taux de population ayant une connaissance de leurs droits	Enquêtes	Disponibilité budgétaire pour enquête indépendante
3. Les institutions nationales assurent l'application de l'égalité et l'équité de genre dans les domaines politique, économique social et culturel		Indicateur sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH) Indicateur de participation des Femmes (IPF)	RMDH/RNDH	
	3.1 Le cadre légal est appliqué en vue de mieux répondre aux exigences en matière d'équité et d'égalité en genre.	Lois approuvées et en vigueur	Bulletin Officiel Rapport au Comité pour la CEDEF	Lenteur de mise en application du cadre légal
	3.2 Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du Plan National pour l'égalité et l'équité en genre sont développées et renforcées	Mise en œuvre du Plan National pour l'égalité et l'équité en genre Nombre de personnes formées	Rapport d'exécution du Plan National	
4. Les réformes de l'état et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société d'information répondent mieux aux attentes des citoyens		Niveau d'accès des populations aux NTIC	Rapport de l'Observatoire national de l'AP, Rapports NOSI, ICTI, CVTelecom,	
	4.1 L'Administration Publique capverdienne répond de manière plus performante aux attentes des citoyens (renforcement des capacités, maison du citoyen)	Observatoire est fonctionnel La Maison du citoyen est fonctionnel	Rapport de l'Observatoire de l'Administration Publique	Retards dans la mise en œuvre de l'Observatoire de l'AP
	4.2 Le Parlement capverdien est plus proche des citoyens et fonctionne plus efficacement dans ses activités législatives et de contrôle de l'action du Gouvernement	Nombre de publications informatives de l'Assemblée	Publication de l'Assemblée Nationale	Disponibilité de fonds pour l'enquête
	4.3 Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du plan national de la Gouvernance Electronique sont renforcées	Niveau de mise en œuvre du Plan National de la Gouvernance Électronique Nombre de personnes formées	Rapports NOSI, ICTI	Disponibilité des rapports
	4.4 Des programmes d'éducation et d'information pour les NTIC sont développés	Niveau d'éducation des populations en matière de NTIC	Rapports NOSI, ICTI, CVTelecom, enquêtes	
	4.5 Le système/processus électoral renforcé devient plus participatif	Taux de participation/abstention aux élections	Résultats des élections	

5. Le pouvoir décentralisé et développement local répondent de manière efficace et efficiente aux préoccupations socio- économiques des populations locales.	Taux de populations satisfaites par rapport à la décentralisation au Cap Vert	Enquêtes, rapport ANMCV	Disponibilité de fonds	
	5.1 Les capacités de gestion des collectivités locales sont renforcées	Nombre de personnes de l'Administration municipale formées	Enquêtes, Rapport ANMCV	Disponibilité de fonds pour les enquêtes
	5.2 L'allocation et le suivi de l'utilisation des ressources budgétaires municipales sont réalisés avec la participation citoyenne en vue d'améliorer les dépenses dans les secteurs sociaux et dans les enfants.	Pourcentage du budget alloué aux secteurs sociaux approuvé par le conseil municipal Taux de dépenses des budgets municipaux alloué au secteur social	Rapport Budgétaire annuel de la municipalité	
	5.3 Systèmes d'information pour le suivi de la réalisation des droits des enfants sont mis en place dans les municipalités	Nombre de rapports de suivi des comités municipaux chargés du suivi de la CDE transmis	Rapport du Comité national	Système de comités municipaux existe et rapport au comité central

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Pauvreté				
PRIORITE NATIONALE : Réduire l'Extrême Pauvreté et la faim ; Promouvoir les droits socio-économiques en vue de la lutte contre la Pauvreté				
EFFETS DE L'UNDAF : Les Communautés les plus vulnérables sont incluses et sont parties prenantes au processus de développement socio-économique du pays.		Proportion de populations les plus vulnérables qui ont accès aux services sociaux de base (santé, éducation, assainissement, eau, habitat salubre)  Taux de pauvreté (incidence de la pauvreté)  Taux d'inégalité (coefficient de GINI)	Rapports ministériels Rapports sectoriels Rapport de suivi des OMD Rapport de suivi du DECRP Enquêtes complémentaires Enquête INE	Difficultés de mobiliser les fonds pour des enquêtes  Bases de données fiables
Effets des Programmes	Produits	Indicateurs et base de référence	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
6. Les populations les plus vulnérables sont intégrées dans les mécanismes de développement à travers des politiques et programmes appropriés		Priorités aux services sociaux de base pour les plus vulnérables reflétées dans le DECRP	DECRP	
	6.1 Le système de suivi du DECRP/OMD et le Système National des Statistiques sont rendus opérationnels.	Mise en place de l'Observatoire de suivi du DECRP Nombre de rapports de suivi et d'évaluation produits	Rapports du Secrétariat Technique d'Appui au Développement (STAD)	
	6.2 L'actualisation/révision du DECRP est assurée.	Document DECRP révisé et actualisé	Ministère des Finances et du Plan	
	6.3 Les politiques facilitant un meilleur accès aux produits de base sont approuvées	Nombre d'initiatives législatives en faveur de l'accès aux produits de base Nombre de points de distribution des produits établis en faveur des populations vulnérables	Bulletin Officiel	

	6.4 Les institutions nationales sont renforcées en vue de l'intégration des variables démographiques dans les politiques et programmes de développement et la connaissance de la dynamique de population (en relation avec la famille, les migrations, la fécondité des jeunes et les violences domestiques).	Nombre d'institutions nationales ayant intégré les variables démographiques dans leurs programmes et /ou plans de travail	Plans et Programme de Développement, Plans sectoriels	Cadres réduits et faible capacité technique en collecte de données Engagement politique et institutionnel Engagement des différents partenaires (UNFPA, UNICE, OMS ... ) Engagement politique Engagement de la DGPlan et
	6.5 La connaissance de la dynamique de population (en relation avec la famille, les migrations, la fécondité des jeunes et les violences domestiques) est accrue	Nombre de recherche/études qualitatives dans les domaines de famille, migrations, fécondité des jeunes, violences domestiques réalisés.	Plans et Programme de Développement, Documents de Politiques et stratégie de développement (DECRP, Plans sectoriels, PND, PDM etc.)	Cadres réduits et faible capacité technique en collecte de données Engagement politique et institutionnel Engagement des différents partenaires (UNFPA, UNICE, OMS ... ) Engagement politique Engagement de la DGPlan et de
7. La participation des populations vulnérables au développement et à l'entrepreneuriat est promue pour assurer leur meilleure insertion dans le tissu économique et social		Taux de création de micros entreprises dans le secteur social (par rapport au nombre total d'entreprises) Taux de chômage dans les populations les plus vulnérables	Rapports sectoriels (INE) Enquêtes légères (MTS)	Appui financier  Relance économique
	7.1 Le système de micro crédit est fonctionnel.	Taux d'accès au microcrédit (genre/localité)	Rapports sectoriels (MTS) Enquêtes supplémentaires	
	7.2 Les politiques et stratégies d'accès à la terre sont mises en œuvre	Nombre de personnes ayant accès à la terre arable/iles agricoles (genre) Nombre de dispositions légales facilitant l'accès des populations vulnérables à la terre	Rapports sectoriels (MAAP) Bulletin Officiel	Résistance d'une frange de la population
	7.3 Les capacités de participation des plus démunis dans le marché de l'emploi sont renforcées.	Nombre de personne bénéficiant de la formation professionnelle	Rapports sectoriels (Emploi) Rapport de suivi du DECRP Enquêtes supplémentaires	
	7.4 Les capacités d'intervention des associations communautaires et du volontariat dans le développement économique sont renforcées	Nombre de projets mis en œuvre par un pool d'associations communautaires Nombre de volontaires dans les associations communautaires Nombre d'association adhérant au principe du volontariat	Rapports sectoriels (SEJS, ANMCV)	
	7.5 Les politiques de promotion des activités en faveur des populations démunies dans le secteur agricole et la pêche, de l'industrie légère, du tourisme, de l'artisanat et des savoir-faire traditionnels sont appliquées	Nombre d'industries légères créées Part du secteur touristique (et artisanale) dans le PIB Taux de création de micros entreprises dans le secteur	Rapports sectoriels (MECC, tourisme-industrie-artisanat, INE, MAAP)	

	7.6 Les capacités institutionnelles et humaines d'intervention du secteur privé dans l'économie sont renforcées.	Part du secteur privé par rapport dans le PIB		
8. Les institutions nationales et internationales veillent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations les plus démunies et à l'application des politiques et normes assurant l'amélioration de la production et productivité nationale		Proportion des ménages dans les couches les plus démunies qui ont une ration alimentaire équilibrée ; Proportion de populations vulnérables ayant accès aux produits alimentaires de base % de population touchée par l'insécurité alimentaire	Rapports sectoriels Rapport de suivi des OMD Rapports annuels (INE)	Disponibilité de statistiques fiables
	8.1 Le programme national pour la sécurité alimentaire élaboré et mis en œuvre	Document produit et opérationnel	MAAP	
	8.2 Le Programme Téléfood est mis en œuvre de façon durable	Nombre de téléfood réalisé par an	Télévision Nationale - TNCV	
	8.3 Le système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité mis en œuvre	Observatoire de marché (ANSA) fonctionnel SISA fonctionnel	MAAP	
	8.4 La production et la productivité alimentaire (agricole et de la pêche) sont améliorés	Indice de production agricole Rendement agricole	Rapports sectoriels (MAAP) Rapports annuels	Disponibilité de statistiques fiables

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Environnement				
PRIORITE NATIONALE : Développer les infrastructures, promouvoir l'utilisation des terres et assurer la protection de l'Environnement				
EFFETS DE L'UNDAF : Les populations et les institutions nationales sont partie prenantes dans la gestion durable de l'environnement et veillent à l'application des principes de maintien durable de la qualité des ressources		Proportion des terres protégées pour préserver la biodiversité	Ministère Environnement	
Effets des Programmes	Produits	Indicateurs et base de référence	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
9. Les institutions nationales appliquent les cadres stratégiques et légaux ainsi que les mécanismes de suivi et de gestion de l'environnement		Augmentation du nombre de décideurs publics participant à la promotion des conventions internationales de protection de l'environnement	MAAP	
	9.1 Les Communications nationales relatives à la mise en œuvre des conventions de Rio sont formulées et diffusées.	Nombre de rapports produits et diffusés sur la Convention de Rio	Rapports DGA, PNUD, ONGs et autres institutions concernées Rapports des projets concernés	Mobilité des cadres techniques et changements institutionnels ; Faible réduction de la pauvreté
	9.2 Le système d'information et de suivi de l'environnement devient fonctionnel.	Rapport de suivi annuel Nombre d'organisations au niveau national participant effectivement au suivi de l'information pour l'environnement	Rapport d'état de la biodiversité (MAAP)  Rapports DGASP, ANMCV, ONG's, Municipalités  Rapports des projets concernés	Changements institutionnels
	9.3 Les capacités nationales pour la gestion de l'environnement sont développées selon un plan d'action en conformité avec les objectifs du PANA II.	Nombre de cadres formés, mis à niveau dans le domaine et en exercice	Rapports des Municipalités, DGA, DGOT et PANA II	Mobilité des cadres techniques
	9.4 Les institutions en charge de l'administration foncière sont renforcées et la révision de la législation foncière est réalisée.	Existence d'un registre fiable de gestion foncière Nombre de décideurs, participants à la promotion des conventions internationales de protection de l'environnement	MFP Cadastré Rapports des Municipalités, DGA, DGASP, DGOT et PANA II	Faible mobilisation de la population et faiblesse institutionnelle
10. Les populations sont impliquées dans la sauvegarde et la gestion des ressources naturelles en tant que patrimoine national et source de développement économique		Nombre de communautés et personnes impliquées dans la sauvegarde et la gestion des ressources naturelles	MAAP	
	10.1 Un plan d'action national pour l'adaptation du Cap Vert aux changements climatiques est formulé et mis en œuvre	Document du Plan élaboré et mis en application	Rapports DGASP, ANMCV, ONG's Municipalités	Manque de ressources humaines et financières-

	10.2 Les communautés maîtrisent et appliquent les outils de gestion en matière de biodiversité terrestre et marine	Nombre de personnes dans les communautés qui appliquent les outils de gestion en matière de biodiversité terrestre et marine	Rapport d'état de la biodiversité Projet des aires protégées	Faible réduction de la pauvreté et manque d'alternatives de survie
	10.3 Les communautés maîtrisent et appliquent les techniques de lutte contre la désertification et de gestion de la zone côtière.	Nombre de personnes dans les communautés qui appliquent les outils de gestion de la zone côtière	Rapports des projets concernés (DGA)	Faible réduction de la pauvreté et manque d'alternatives de survie
	10.4 Les capacités nationales sont renforcées en vue de la mise en œuvre et suivi du Protocole de Montréal (couche d'ozone), du Protocole de Cartagena (Biosecrité), du Protocole de Kyoto et de l'initiative POPs (polluants organiques persistants).	Nombre de cadres formés et mis à niveau dans le domaine des protocoles	Rapports des services concernés (DGA)	Mobilité des cadres techniques et changements institutionnelles ;
	10.5 Les jeunes volontaires contribuent à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre d'activités de l'environnement.	Nombre d'activités génératrices de revenu en exécution	Rapports des services et projets concernés (DGA)	Faible mobilisation de la jeunesse
	10.6 Les communautés appliquent les outils d'utilisation durable des ressources naturelles à travers l'accès aux petites subventions.	Nombre de projets financés et mis en œuvre dans le cadre de l'initiative petites subventions	Rapports des projets concernés (DGA)	Manque de ressources financières
11. Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux désastres (sécheresse, éruption volcanique, catastrophe chimique, feux de forêts...)		Amélioration du cadre administratif des services de protection civile à tous les niveaux		
	11.1 Les Institutions nationales en matière de réponse aux désastres sont renforcées	Nombre de cadres formés, mis à niveau dans le domaine de réponse aux désastres	Rapports des municipalités, DGA, DGOT et PANA II	Manque de ressources humaines et financières
	11.2 La carte de risque et de vulnérabilité est établie	Document diagnostique élaboré et validé ; Carte de risque et de vulnérabilité établie	Rapports des municipalités, DGA, DGOTH et PANA II	Manque de ressources financières
	11.3 Les plans stratégiques de prévention et de réponse aux désastres sont élaborés et appliqués.	Plan national élaboré et testé; Nombre de plans locaux de prévention élaborés et testés	Rapports des municipalités, DGA, et PANA II, Service National de la protection Civile (M. Défense)	Manque de ressources financières ; Faible mobilisation des communautés
	11.4 Les capacités du pays sont renforcées dans le domaine de la sensibilisation, de la prévention, de l'aménagement de protection et de la lutte contre les feux de forêts.	Nombre de programmes de sensibilisation, de la prévention, de l'aménagement de protection et de la lutte contre les feux de forêts mis en œuvre.	Rapports des municipalités, DGA, DGOT et PANA II Service National de la protection Civile (Ministère de la Défense)	Manque de ressources humaines et financières Faible mobilisation des communautés

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Capital Humain				
PRIORITE NATIONALE : Développer le Capital Humain et orienter le système de l'enseignement/formation vers les domaines prioritaires du Développement				
EFFETS DE L'UNDAF : Les institutions nationales, municipales et de la société civile assurent la prise en compte des droits à l'inclusion socio-économiques des populations dans le contexte de la transition démographique en cours		Indicateur sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH) Indicateur de participation des Femmes (IPF) Indice de développement humain (IDH)	INE, RNDH, RMDH	
Effets des Programmes	Produits	Indicateurs et base de référence	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
12. Les populations les plus vulnérables exercent leurs droits à l'accès aux services sociaux durables de qualité : éducation, santé et lutte contre le VIH/SIDA.		Taux net de scolarisation Pourcentage de population par sexe et par âge ayant accès aux services de santé de base et aux services de préventions et prise en charge du VIH-Sida	MEVRH MS	
	12.1 Les capacités du Ministère des Finances et de l'Assemblée Nationale sont renforcées pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable des services sociaux, de suivi et diffusion d'information du budget du secteur social	Bulletins sur les dépenses sociales diffusées tous les six mois. Nombre de dialogues sociaux sur le budget social avec la société civile tenus	Rapports et documents officiels du MFP et de l'Assemblée Nationale  Plateforme des ONG	Manque de volonté politique, alternance démocratique.
	12.2 Les structures d'accueil de qualité de la petite enfance sont augmentées et renforcées avec la participation de la population et la mise en place d'un cadre de référence	Cadre de référence publié Nombre de structures mises en place avec publication de la communication Taux de couverture de la petite enfance. % de professionnels du Préscolaire habilités.	Journal Officiel Annuaire statistiques du MEVHR	Alternance démocratique
	12.3 La qualité de l'enseignement de base est améliorée	% de professionnels de l'enseignement de Base habilités. Rapport livres/élèves Taux d'achèvement dans l'enseignement primaire.	Annuaire statistiques du MEVRH	Ressources financières
	12.4 Les structures de protection sociale de la petite enfance et d'enseignement de base assurent l'appui social, nutritionnel et en santé scolaire des populations cibles, en particulier les plus vulnérables.	Plan National de Nutrition mis en place dans le Préscolaire et dans l'enseignement de base % d'enfants bénéficiaires	Rapports du programme national de santé scolaire Rapports de l'ICASE Rapports du MS - MEVRH Annuaire statistiques du MEVRH	Ressources financières
	12.5 Les enfants et les jeunes bénéficient d'un programme intégré de santé scolaire	% d'élèves bénéficiant d'un programme de santé scolaire intégré	Rapports annuels du MEVRH et MS Enquêtes	Ressources financières

	12.6 Les populations, en particulier les jeunes, sont mieux habiletés en matière de comportements sociaux et de santé y compris le VIH/SIDA.	% de jeunes habiletés en matière de comportements sociaux et de santé y compris le VIH/SIDA ; Nombre d'associations et d'ONG actives dans les domaines sociaux.	Rapports annuels du MTS et du SEJS et MS Rapports annuels de suivi et évaluation du CCS-SIDA.	Faiblesse des programmes IEC Déficit de la participation communautaire.
	12.7 Le système national de formation professionnelle et alphabétisation d'adultes est renforcé en vue de garantir sa qualité et durabilité	Taux d'alphabétisation sexo-spécifique Nombre de centre de formations professionnelles	MEVRH	
	12.8 Les populations juvéniles, scolaires et non-scolaires, ont une meilleure connaissance pour l'exercice des droits humains, la citoyenneté et les compétences sociales	Nombre d'écoles à D H sont enseignés Pourcentage d'élèves ayant connaissance en DH Pourcentage de jeunes (15-25 ans) ayant une connaissance en DH	Plan et programmes d'étude Plan National de Formation en Droits Humains et Citoyenneté Enquête CAP	Ressources financières et humaines Partenariats inefficaces déficit de la Participation communautaire
	12.9 Les populations participent à la gestion et au financement, de manière équitable, des services sociaux de base	Nombre de conseils communautaires chargés de la gestion des SSB	Enquête	Déficit de la participation communautaire
13. Les institutions nationales assurent la mise en œuvre et le suivi des progrès dans la réalisation des droits humains relatifs aux services sociaux de base		Système de suivi mis en place par les ministères chargés des services sociaux de base	MEVRH, MS, MAAP, MTS	
	13.1 Les institutions nationales sont appuyées pour la mise en œuvre de réformes du secteur de la Santé permettant de garantir un accès équitable et une meilleure efficacité des services.	Réforme du financement du secteur de la santé appuyé et mise en œuvre Mise en œuvre des districts sanitaires de la santé appuyée	Rapports annuels du MS  Enquête d'évaluation de l'opérationnalité des districts	Volonté politique Disponibilité des ressources humaines
	13.2 Les populations, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès à un paquet minimum de services de santé de qualité y compris les médicaments essentiels	% de populations vulnérables avec accès au paquet minimum des services de santé de qualité % de populations vulnérables avec accès aux médicaments essentiels	Rapports annuels du SNIS	Disponibilité des ressources humaines et financières
	13.3 Les institutions nationales sont capables de développer un système d'information permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes et services	Nombre d'institutions ayant mis en place un système de suivi et évaluation	Rapports annuels du SNIS	Disponibilité des ressources humaines et financières

	13.4 Les institutions nationales sont capables de mobiliser des ressources et mettre en œuvre du plan stratégique national des ressources humaines pour la santé.	Montant de ressources mobilisées pour la santé Niveau d'exécution du PRHS Nombre de personnel de santé par commune	Rapports de suivi et évaluation du PRHS	Disponibilité des ressources humaines et financières
	13.5 Les populations ont un accès élargi aux services de Santé de la Reproduction de qualité avec une attention spécifique aux jeunes et hommes.	% des jeunes avec accès aux services SR de qualité % des hommes et des femmes avec accès aux services SR de qualité	Rapports annuels du PSR  EDSR	Disponibilité de services de qualité Pesanteur socio-culturelle
14. Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/SIDA		Prévalence du VIH-Sida par sexe et groupes d'âge Nombre de personnes ayant accès aux services de prévention et prise en charge	MS	
	14.1 Les personnes en situation de vulnérabilité ont un accès amélioré à la prévention des risques aux IST/VIH	% des groupes à haut risque qui accèdent à la prévention de proximité % des groupes à haut risque qui utilisent le préservatif	Rapports annuels du système de suivi et évaluation CCS-SIDA Enquêtes	Disponibilité de services de qualité  Financement assuré pour les enquêtes
	14.2 La prise en charge intégrée des personnes vivant avec le VIH/SIDA et leur famille est renforcée	Nombre de PV/VIH et de leur famille bénéficiant de la prise en charge intégrée	Rapports annuels du PLS MS	Disponibilité de services de qualité
	14.3 La participation des ONGs et des leaders d'opinion civile, secteur privé, et public pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/SIDA est renforcée.	Nombre d'associations et ONG organisées et actives dans la lutte contre le VIH/SIDA Nombre d'entreprises privées et de services publics possédant un plan de lutte fonctionnel contre le VIH-Sida	Rapports annuels du système de suivi et évaluation CCS-SIDA	Disponibilité des ressources humaines et financières
	14.4 Les connaissances sur la dynamique de l'épidémie de VIH/SIDA et la disponibilité des mécanismes de suivi et évaluation sont améliorées.	Système d'information et CRIS implanté La prévalence du VIH-Sida dans les groupes vulnérables	Rapports annuels du système de suivi et évaluation CCS-SIDA Enquêtes	Ressources humaines Sans information
	14.5 Les institutions nationales sont capables de mobiliser des ressources financières et techniques pour la lutte contre le VIH-Sida	Niveau de mobilisation des ressources financières et techniques Montant des ressources financières mobilisées Nombre d'expertises détenues pour la lutte contre le VIH-Sida	Rapports annuels du système de suivi et évaluation CCS-SIDA	Procédures de mobilisation des ressources, de suivi et utilisation efficace bien définies Manque d'initiatives

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Protection sociale				
PRIORITE NATIONALE : Amélioration de l'efficience et de la durabilité du Système de Protection Sociale				
EFFETS DE L'UNDAF : les Institutions Nationales et municipales assurent un système efficace et durable de protection sociale		Système de sécurité sociale mise en place	Ministère du Travail et de la Solidarité	
Effets des Programmes	Produits	Indicateurs et base de référence	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
15. Les populations vulnérables exercent leurs droits à l'accès à la protection sociale, à l'eau et assainissement		Pourcentage de population ayant accès à l'eau potable, à l'assainissement à la sécurité alimentaire et à la couverture sociale	MAAP, MTS	
	15.1 Un système de justice pénal juvénile est mis en place	Nombre de tribunaux juvéniles mise en place	Journal officiel, MJ	
	15.2 Un observatoire citoyen sur les droits des enfants créé et fonctionnel	Conseil de l'observatoire citoyen (COC) mis en place. Bulletins sur la situation des enfants diffusés périodiquement	Journal officiel, compte-rendu des réunions du COC	Volonté politique
	15.3 Les capacités des institutions nationales centrales et locales et de la société sont renforcées pour (i) l'augmentation de l'accès et la qualité des services d'approvisionnement en eau et assainissement ; (ii) l'amélioration de l'hygiène scolaire et communautaire.	Taux de couverture de services d'eau potable et assainissement. % d'écoles avec des installations d'eau et sanitaires. Taux d'installation d'eau et sanitaires fonctionnelles dans les écoles	Enquêtes officielles, Rapports officiels liés au secteur de l'eau et de l'assainissement	Ressources financières insuffisantes

Annexe III Calendrier de suivi-évaluation pour le cycle de programme

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Activités de S-E de l'EQUIPE DE PAYS	Sondages/ études		Enquête effet programme 5 Enquête QUID	Enquête effet programme 2	Enquête Effet programme 5	Enquête effet programme 2
	Systèmes de suivi	Réunions groupes thématiques (trimestrielles) Réunions comité de pilotage (semestrielles)	Réunions groupes thématiques (trimestrielles) Réunions comité de pilotage (semestrielles)	Réunions groupes thématiques (trimestrielles) Réunions comité de pilotage (semestrielles)	Réunions groupes thématiques (trimestrielles) Réunions comité de pilotage (semestrielles)	Réunions groupes thématiques (trimestrielles) Réunions comité de pilotage (semestrielles)
	Évaluations			Stratégie de sortie des PMA	Qualité de l'enseignement de base	Fonctionnement du système de micro crédit
	Revue	Revue semestrielle du programme	Revue semestrielle du programme	Revue semestrielle du programme	Revue semestrielle du programme	Revue semestrielle du programme
Références de planification	Jalons de l'évaluation de l'UNDAF			Elaboration des termes de références de l'évaluation de l'UNDAF	Réalisation de l'évaluation de l'UNDAF	
	Renforcement des capacités de S-E		Elaboration d'un plan de formation pour les institutions nationales chargées du S/E (DGP/STAD,INE)	Mise en oeuvre du Plan de formation	Appui aux enquêtes sectorielles périodiques de l'INE	
	Utilisation de l'information	Rapports OMD, Rapport annuel de mise en oeuvre du DECRP	Rapport OMD, Rapport annuel de mise en oeuvre du DECRP	Rapport OMD, Rapport annuel de mise en oeuvre du DECRP Mise à jour du DCERP	Rapport OMD, Rapport annuel de mise en oeuvre du DECRP	Rapport OMD, Rapport annuel de mise en oeuvre du DECRP
	Activités des partenaires	EDSH				

Annexe IV. Budget (en .000 USD) UNDAF

Composantes du Programme	PNUD	UNFPA	UNICEF	PAM	FAO	OMS	UNODC	ONUJI	PNUE	TOTAL
Consolidation de la Gouvernance Démocratique	3.450	1.050	300	176	100		7.500			12.476
Promotion de la Croissance et des Opportunités Economiques pour les plus vulnérables	1.805	850			1.800					3.225
Gestion durable de l'environnement Prévention et réponse aux catastrophes	10.450	100			212			70	180	11.050
Développement du Capital Humain et Réforme du Secteur Social	1.280	3.100	1.900	5.432	100	6.094				17.806
Amélioration de l'efficience et durabilité du système de Protection Sociale	100		2.300							2.400
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>17.085</b>	<b>5.100</b>	<b>4.500</b>	<b>5.608</b>	<b>2.212</b>	<b>6.094</b>	<b>7.500</b>	<b>70</b>	<b>180</b>	<b>48.349</b>
Appui au Programme		930	950							1.880
<b>TOTAL</b>	<b>17.085</b>	<b>6.030</b>	<b>5.450</b>	<b>5.608</b>	<b>820</b>	<b>6.094</b>	<b>7.500</b>	<b>70</b>	<b>180</b>	<b>50.229</b>